

Kibungu, le 24 Mars 1958.-

N° 162 /J.-



A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
à KIBUNGU.-

PROCES VERBAL DE CONSTAT.-
=====

L'an mil neuf cent cinquante huit le dix neuvième jour
du mois de Mars,
Nous soussigné W.DUPONT, Médecin du Gouvernement à
Kibungu, dûment requis par Monsieur DS ZUTTER Luc R.H.
Officier de Police Judiciaire à Kibungu en vue de:

- 1°/ la description des blessures
- 2°/ la gravité des blessures et leur suite éventuelle.-
- 3°/ la durée d'incapacité totale temporaire ou éventuelle-
ment la durée de l'incapacité partielle temporaire.-
- 4°/ le taux définitif de l'invalidité.-

Après avoir prêté le serment suivant "Je jure d'accomplir
ma mission et de faire mon rapport en honneur et conscience"
Avons constaté ce qui suit:

- 1°/ Coupure médio-frontale cutanée, respectant les tissus
profonds.-
 - b). Fêlure de l'olécrâne gauche
 - c). Contusions multiples
- 2°/ Incapacité totale temporaire: 3 semaines.-
- 3°/ Incapacité définitive: à déterminer après consolida-
tion.-

Le Médecin de Secteur
Dr. W. DUPONT.,


Médecin des Hôpitaux Assistant.-